

Différents types de basculement autorisés entre engagements (MAEC) à partir de la campagne PAC 2017

Engagement initial	Basculement possible
MAEC système d'exploitation	CAB-MAB
MAEC SGC_02	MAEC SGC_01 niveau 1 ou 2
MAEC SGC_01 niveau 1	MAEC SGC_01 niveau 2
MAEC SHP collective	MAEC avec TO HERBE_09
PHYTO_04 PHYTO_05 PHYTO_06	Engagement comprenant le TO initial complété par un autre TO si le diagnostic du territoire le justifie ou SGC1 niveau 2 ou SPE ou CAB - MAB
PHYTO_14	Engagement comprenant le TO initial complété par un autre TO si le diagnostic du territoire le justifie ou PHYTO_04 ou SGC1 ou SPE ou CAB - MAB
PHYTO_15	Engagement comprenant le TO initial complété par un autre TO si le diagnostic du territoire le justifie ou PHYTO_05 ou SGC1 ou SPE ou CAB - MAB
PHYTO_16	Engagement comprenant le TO initial complété par un autre TO si le diagnostic du territoire le justifie ou PHYTO_06 ou SGC1 ou SPE ou CAB - MAB
MAEC avec autre TO à engagement localisé	MAEC présentant a minima les mêmes TO qu'initialement, avec des paramètres incontestablement plus contraignants.

Pour toute autre demande de basculement non répertorié dans le tableau, s'adresser à votre Chambre d'agriculture, votre DRAAF ou votre DDT afin que la demande puisse être relayée puis expertisée par le Ministère de l'agriculture.